



Hôtel de Ville, le 25 MARS 2022

Direction Générale Adjointe
Entreprise Municipale

La Maire de Saint-Denis

Direction Juridique, Élections
& Police Administrative

A
Monsieur le Préfet

Service de coordination des politiques publiques
Bureau de l'animation des instances et de la coordination interministérielle

Affaire suivie par : C de BOISVILLIERS
Tél. : 0262 400589 / Fax : 0262 400670
Réf : C.de B - 2022

VILLE DE SAINT-DENIS - ÎLE DE LA RÉUNION

—
CERTIFICAT D’AFFICHAGE

La Maire de la commune de Saint-Denis,

Certifie avoir procédé à l’affichage, à l’Hôtel de Ville en date du 23 mars 2022, et ce, pour une durée de un mois :

- Décision en date du 22 février 2022.

Commission Départementale d’Aménagement Cinématographique.

En objet : Création d’un établissement cinématographique de 6 salles et 971 places à l’enseigne CinéPalmes situé 3 rue de La Batterie à Saint-Denis.

Pour la Maire et par délégation
DGA – Ville Citoyenne
Direction de la Réglementation



Natacha ROMNAIN



Hôtel de Ville, le 25 mars 2022

Direction Générale Adjointe
Ville Citoyenne


La Maire
à

Direction de la Réglementation

Préfet de La Région RÉUNION
Bureau de l'Animation des Instances
et de la coordination interministérielle
Service de coordination des politiques publiques

Affaire suivie par : C. de BOISVILLIERS
Tél : 0262 40 05 89 - Fax : 0262 40 06 70
N/Réf. : C de B/2022
N° :

BORDEREAU D'ENVOI

DÉSIGNATION DE PIÈCE(S)	NBRE	OBSERVATION(S)
<p><u>Objet</u> : Certificat(s) d'affichage.</p> <p>- Décision en date du 22 février 2022 – Création d'un établissement cinématographique de 6 salles et 971 places à l'enseigne CinéPalmes Saint-Denis.</p>	1	<p>Pour attribution.</p> <p>Direction de la Réglementation</p>  <p><u>M^{me} Natacha ROMNAIN</u></p>